

REGION DE L'OUEST

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DU NOUN

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE FOUMBAN

\*\*\*\*\*

SECRETARIAT GENERAL

\*\*\*\*\*

SERVICE TECHNIQUE, DE L'AMENAGEMENT  
ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

\*\*\*\*\*



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

## ADDITIF N°02

### AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N°001/AONO/CFBAN/CIPM-AI/2025 DU 15 JANVIER 2025 POUR LES TRAVAUX DE L'ECLAIRAGE  
PUBLIC EN CINQUANTE (50) PANNEAUX SOLAIRES SUR L'AXE PORTE D'ENTREE-STATION  
PETROLEX FOUMBAN DANS LA VILLE DE FOUMBAN

### MODIFICATION DES CRITERES ELEMINATOIRES ET ESSENTIELS, DU RPAO , BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES, DEVIS ET HEURES DE LA REMISE ET OUVERTURE DES OFFRES

Au lieu de :

#### 17.1 Critères éliminatoires

[Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.]

Il s'agit notamment :

- de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;
  - de la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente ;
  - des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
  - de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
  - du non-respect du format de fichier des offres ;
  - de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
  - de l'absence de possession en propre d'un matériel minimum (à préciser par le maître d'Ouvrage)
  - de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
  - de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée
  - de l'absence L'attestation de catégorisation, le cas échéant ;
- . Absence d'une attestation de visite des lieux signée par le Maître d'Ouvrage ou son représentant ou d'une déclaration sur l'honneur signée par le soumissionnaire ;

<sup>2</sup>Ces critères ont pour objet d'apprecier la conformité aux conditions fixées dans le Dossier d'Appel d'Offres, des pièces administratives, de l'offre technique et de la proposition financière en vue de l'attribution du marché

NB : En fonction de la spécificité de la prestation, d'autres critères pertinents pourront être ajoutés lors de l'élaboration des DAO.

## 17.2. Critères essentiels

[Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les prestations, objet de l'appel d'offres. Ceux-ci doivent être déterminés en fonction de la nature et de la consistance des prestations à réaliser.]

Il convient de préciser formellement les modalités de validation d'un critère à partir du nombre de sous-critères respectés.]

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire ;
- le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique), le cas échéant ;
- la capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière).
- la qualification et l'expérience du personnel
- les moyens logistiques
- la méthodologie

NB : - [Indiquer les principaux critères de qualification qui montrent que le soumissionnaire dispose des capacités techniques et des ressources requises pour mener à bien l'exécution de l'Accord-cadre. Ces critères seront détaillés à l'article 29 du RPAO]

- [Le système de notation des offres par attribution des points est proscrit au profit du mode binaire (oui ou non).]

## PIÈCE N°3. REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

### Règlement Particulier de l'Appel d'Offres

Cette pièce doit être remplie par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué avant le lancement de la consultation. Les dispositions ci-après, qui sont spécifiques aux prestations faisant l'objet de l'Appel d'Offres, complètent ou, le cas échéant, précisent les dispositions du RGAO.

**En cas de conflit, les dispositions ci-après prévalent sur celles du RGAO.**

Les numéros de la première colonne se réfèrent à l'article correspondant du RGAO.

[Des instructions sont fournies, en tant que de besoin, et indiquées en italiques.]

Références du RGAO	Description de la Disposition du RPAO
-----------------------	---------------------------------------

## B. GENERALITES

Le Maire de la Commune de Foumban lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence concerne la réalisation des **TRAVAUX DE L'ECLAIRAGE PUBLIC EN CINQUANTE (50) PANNEAUX SOLAIRES SUR L'AXE PORTE D'ENTREE-STATION PETROLEX FOUMBAN DANS LA VILLE DE FOUMBAN** en un seul lot pour un montant prévisionnel de cinquante million sept cent mille (50 700 000) francs CFA.

**Nombre de lots :**

*[Si l'accord cadre est composé de plusieurs lots, indiquer le nombre maximum dont sera attributaire chaque titulaire de l'accord-cadre]*

### 1.2

**Définition des Travaux :**

Les travaux objet du présent appel d'offres comprennent les corps d'état prévus au cadre du devis quantitatif et estimatif.

*[Insérer une description sommaire des Travaux et préciser leur rapport avec les autres marchés du Projet.]*

*En cas d'allotissement, préciser l'objet et décrire la consistance de chaque lot*

**NB :** Les informations sur les travaux à exécuter sont détaillées dans le bordereau des prix unitaires, le détail quantitatif et estimatif et le Cahier des Clauses Techniques Particulières.

---

	<p><b>Le délai prévisionnel d'exécution de l'accord cadre est de :</b></p> <p><i>La durée d'exécution de l'Accord cadre est de trois (03) mois [Référence doit être faite, le cas échéant, à l'article 18.1 ci-dessous.] [à préciser en tenant compte de ce que la durée de l'accord ne saurait dépasser 3 ans]</i></p> <p><i>La date prévisionnelle de démarrage est de [à préciser].</i></p>
1.3.	<p><b>Délai de mobilisation de l'entreprise pour l'exécution de la commande</b></p> <p>Le délai de mobilisation de l'entreprise prévu par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué pour entamer la réalisation des travaux, dans le cadre du présent appel d'offres à la suite d'une commande est de <i>[Indiquer le délai prévisionnel par lot le cas échéant]</i> mois calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations de la commande.</p>
PORTE D	<p><b>L'ECLAIRAGE PUBLIC EN CINQUANTE (50) PANNEAUX SOLAIRES SUR L'AXE ENTREE –STATION PETROLEX FOUMBAN DANS LA VILLE DE FOUMBAN</b></p> <p>Les travaux comportent plusieurs phases : Oui ____ Non ____ [si oui, indiquer lesquelles]</p> <p>Conférence préalable à l'établissement des propositions : Oui ____ Non ____ [si oui, en indiquer la date, l'heure et le lieu]</p>
1.4	<p><b>Source(s) de financement :</b></p> <p>Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par :</p> <p><b>3</b> Budget d'Investissement Public ; Exercice 2025 Ligne .....</p> <p><i>[Insérer pour les marchés sur financement extérieur, le nom du bailleur de fonds et indiquer le cas échéant, la part relative de chaque source de financement</i></p>
4.2	<p>L'appel d'offres est ouvert ou restreint [à préciser]</p> <p>Sont admis à participer à la présente consultation, les candidats figurant sur la liste ci-après</p> <p><i>[Indiquer en cas d'appel d'offres restreint, la liste des candidats pré qualifiés, ou de la catégorie concernée.]</i></p>
5.2	<p>Provenance des matériaux, matériels et fournitures d'équipement et services.</p> <p>Aucun matériau, matériel ni fourniture destiné à l'utilisation dans le cadre de ce projet, ne devra provenir des lieux ci-après : <i>[Indiquer les pays de provenance non éligibles]</i></p>
6.1.	<p><b>Les soumissionnaires doivent, comme partie intégrante de leur offre :</b></p> <p>a. Produire un pouvoir habilitant le signataire de la soumission à engager le soumissionnaire ;</p> <p>b. Fournir les documents permettant d'établir la qualification du soumissionnaire selon la présentation indiquée à l'article 13 du RGAO et comprenant notamment, toutes les informations (compléter ou</p>

	<p>mettre à jour les informations jointes à leur demande de préqualification qui ont pu changer, au cas où les candidats ont fait l'objet d'une préqualification) qui leur sont demandées dans le RPAO.</p> <p><b>Les informations relatives aux points suivants sont exigées le cas échéant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. La production de l'extrait des bilans faisant ressortir le chiffre d'affaires et les résultats ; ii. l'accès à une ligne de crédit ou d'autres ressources financières ; iii. les marchés exécutés ; iv. la liste du personnel clé ; v. La disponibilité du matériel indispensable ; vi Le certificat de catégorisation pour les prestataires de BTP, le cas échéant.</li> </ul>
6.2	<p>En cas de groupement d'entreprises, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces " L'attestation de domiciliation bancaire (sauf cas de cotraitance conjointe) , La quittance d'achat du DAO et le cautionnement de soumission" prévues au point 13.1 du RPAO étant uniquement présentés par le mandataire du groupement.</p>
6.3	<p>Renseignements nécessaires à produire pour justifier la satisfaction aux critères d'éligibilité à la préférence nationale : [à insérer]</p>
7.3.	<p>Aux fins de la visite du site des travaux à organiser au plus [date à insérer, le cas échéant] après la publication de l'Avis d'Appel d'Offres, le service du Maître d'Ouvrage ou Maître d'ouvrage Délégué à contacter est le suivant [à indiquer] :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- BP : [à insérer]</li> <li>- Tél : 697 97 18 25]</li> <li>- Fax : [à insérer]</li> <li>- Email : [à insérer]</li> </ul>
9	<p>Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à [service (SIGAMP), numéro de porte, BP, téléphone, fax, e-mail] ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <a href="http://www.marchespublics.cmet">http://www.marchespublics.cmet</a> <a href="http://www.publiccontracts.cm">http://www.publiccontracts.cm</a>, ou tout autres moyens de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage.</p> <p>Des éclaircissements peuvent être demandés au plus tard [indiquer le nombre de jours] jours avant la date de remise des offres.</p> <p>Les demandes d'éclaircissement doivent mentionner le nom et l'adresse complète du requérant et être expédiées à l'adresse suivante :</p> <p style="text-align: center;">➤ [Insérer l'adresse complète]</p> <p>Télécopie BP _____ E-mail : _____</p>
<b>C- PREPARATION DES OFFRES</b>	
13.	La langue de soumission est l' <i>Anglais</i> ou le <i>Français</i> _____

Le soumissionnaire devra produire une offre regroupée en trois volumes et présentée comme suit :

**A-Volume I : Pièces administratives**

Pour les soumissionnaires installés au Cameroun, elles comprendront notamment :

- m) La déclaration d'intention de soumissionner timbrée signée du représentant légal ou du mandataire dument désigné ;

Le cautionnement de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de **900 000 (neuf cent mille) Francs CFA** et d'une durée de validité de trente (30) jours mois, établi par un établissement bancaire ou organisme financier habilité par le Ministre en charge des Finances du Cameroun pour émettre des cautions dans le cadre des marchés publics ou toute autre forme prévue par la réglementation en vigueur (Chèque certifié, chèque banque, hypothèque légale) ;

13.1

- n) L'accord de groupement -----(préciser la forme du groupement notarié ou sous seing privé) et spécifiant le mandataire le cas échéant (le Maître d'Ouvrage devra privilégier les groupements solidaires);
- o) Le pouvoir de signature, le cas échéant ;
- p) L'attestation de non-redevance délivrée par l'administration fiscale ;
- q) Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance ou tout autre document établi par l'institution compétente du pays de résidence du soumissionnaire étranger ;
- g) L'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par un établissement bancaire ou organisme habilité par le Ministre en charge des Finances du Cameroun sauf dispositions contraires prévues par la convention de financement ;
- h) La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres ou toute autre preuve (prévue par le Maître d'Ouvrage) de versement d'une somme non remboursable de **quatre-vingt-dix mille (90 000) Francs CFA** ;
- i) Une attestation de non-exclusion des marchés publics délivrée par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics ;
- j) Une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations sociales ;
- k) L'attestation de catégorisation, le cas échéant ;

**NB : En cas de catégorisation, le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué définit les exigences complémentaires à demander aux entreprises catégorisées.**

*En cas de groupement chaque membre du groupement doit présenter un dossier Administratif complet, les pièces a, b, g, h étant uniquement présentées par le mandataire du groupement.*

**Pour les soumissionnaires non installés au Cameroun :**

- e) produire les documents attestant :
  - qu'ils ne sont pas en état de liquidation judiciaire ou en faillite ;
  - qu'ils ne sont pas frappés de l'une des interdictions ou déchéances prévues par les lois et règlements en vigueur, aussi bien au plan national qu'international ;
  - qu'ils ont souscrit les déclarations prévues par les lois et règlements en vigueur.
- f) En cas de production d'un cautionnement de soumission émis par un établissement financier étranger, ce dernier est acceptable sous réserve que cet établissement financier désigne un correspondant local habilité par le Ministre chargé des finances qui se porte garant en cas d'appel.

**NB :** Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être valides à la date limite originelle de dépôt des offres

**B–Volume II : Offre technique**

Elle comprend notamment :

**b1. Les renseignements sur la qualification**

La liste des documents à fournir par les soumissionnaires pour justifier leur qualification notamment en ce qui concerne les références, le matériel et le personnel comprend :

**b.1.1 Références du soumissionnaire**

- *La liste des marchés réalisés (Maître d'Ouvrage, Objet, Montant, Date de réception) par le soumissionnaire en tant qu'entrepreneur principal (ou sous-traitant) au cours des [à préciser] dernières années.*

Ces références devront être accompagnées des pièces justificatives, en l'occurrence :

- *Copies des première, deuxième et dernière pages du contrat ;*
- *PV de réception définitive ou provisoire, ou l'Attestation de bonne fin ;*
- *Autres justificatifs le cas échéant et à préciser.*

Dans le cadre de la passation de l'accord-cadre relevant du seuil des lettres- commandes, et lorsqu'il est expressément prévu par le dossier de consultation, les références du promoteur ou d'un responsable technique d'une Petite et Moyenne Entreprise nationale nouvellement constituée, se substituent à celles de la personne morale lorsque celle-ci ne dispose pas encore du nombre d'années d'expérience ou des références requises..

Ces références devront être accompagnées des pièces justificatives, en l'occurrence :

- b) CV ;
- d) Contrats de travail ;
- e) Divers actes de promotion intervenus dans la carrière ;

#### b.1.2. Personnel

- Une liste du personnel clé qualifié pour l'exécution des travaux selon le modèle annexé au DAO

**NB : Joindre, pour le personnel proposé, une copie du diplôme et les justificatifs de l'expérience, à savoir :**

- copie certifiée conforme du diplôme datant de moins de trois (03) mois ;
- attestation d'inscription aux ordres nationaux, le cas échéant;
- curriculum vitae signé et daté de l'expert;
- attestation de disponibilité signée et datée de l'expert;
- une attestation ou contrat de travail, le cas échéant.
- une attestation ou contrat de travail, le cas échéant.

**NB : Toutes les pièces citées ci-dessus devront être conformes, signées et datées de moins de trois mois pour compter de la date limite originelle de dépôt des offres.**

#### b.1.3 Matériels à mobiliser pour l'exécution des travaux

Une liste des matériels à mobiliser qui devra comprendre au moins : **à préciser**

**NB : Joindre les copies certifiées par les services émetteurs ou toute autre autorité habilitée des cartes grises pour les matériels roulants et les factures d'achat pour les autres, le cas échéant, accompagnées d'un engagement de location de matériel signé.**

#### b.1.4- solvabilité financière

- Les états financiers certifiés ou, si cela n'est pas requis par la réglementation du pays du candidat, autres états financiers acceptables par le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué pour les [insérer le nombre d'années, au maximum (5)]<sup>(1)</sup> dernières années démontrant la solidité actuelle de la position financière du candidat
- L'attestation de capacité financière d'un montant de ..... francs CFA délivrée par une banque agréée de 1<sup>er</sup> ordre,

■ Les chiffres d'affaires annuels selon le bilan certifié ou une déclaration statistique et fiscale, selon le modèle en annexe.

[La période spécifiée est généralement de 3 ans ; elle peut être augmentée à un maximum de 5 ans.]

Les renseignements financiers fournis par un candidat devraient faire l'objet d'un examen attentif pour faire l'objet d'un jugement informé. Tout renseignement de caractère anormal, qui pourrait conduire à des difficultés d'ordre financier durant l'exécution du Marché, devrait amener le président de la commission concernée à prendre l'avis d'un expert financier au moment de l'évaluation des offres.]

**Pour les entreprises naissantes**, cette situation pourra être appréciée de façon objective par référence aux capacités financières du candidat (déclarations appropriées de banques ou organismes financiers habilités, ou le cas échéant, la preuve d'une assurance des risques professionnels) et aux besoins de financement du marché.

4. Le montant inscrit (capacité financière) ne doit normalement pas être inférieur à 30% du chiffre d'affaires annuel ou flux de trésorerie du marché de service proposé (sur la base d'une projection en mensualités identiques du coût estimé par le Maître d'Ouvrage, y compris les imprévus, pour la durée du marché).

5. La période est normalement de trois ans.

6. En cas de groupement, on pourra indiquer que chaque membre du groupement devra satisfaire à 25 ou 30 % du montant global exigé et que le mandataire d'un groupement devra satisfaire à 50 ou 60 % du montant global exigé.

6. Le montant du chiffre d'affaires ne saurait être fixé à un niveau trop élevé de nature à empêcher les entreprises qui disposent des capacités techniques et financières requises de répondre aux critères de qualifications.]

## b.2. Organisation et Méthodologie

Le soumissionnaire produira une note descriptive ou méthodologique présentant de manière détaillée les éléments constitutifs de sa proposition technique, notamment :

b) L'organisation ainsi que l'ordonnancement qu'il envisage mettre en place pour exécuter efficacement les travaux à laquelle est annexé le rapport de visite des lieux ou l'attestation signée sur l'honneur, le cas échéant ;

- b) le calendrier, le planning et le délai d'exécution des travaux ;
- g) les dispositions envisagées pour l'utilisation de la main d'œuvre locale (technique HIMO) ;
- h) les dispositions relatives au respect des mesures environnementales, le cas échéant ;
- i) les travaux que le soumissionnaire envisage de sous-traiter ;
- j) Autres éléments [à préciser]

## b.3. Le soumissionnaire remplira et souscrira les formulaires :

- la charte d'Intégrité
- La Déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales

## b-4- Les preuves d'acceptation des conditions du marché

Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées sur chaque page et signée à la dernière précédée de la mention « ***Iu et approuvé*** », des documents ci-après :

- i) Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- j) Les cahiers des clauses techniques Particulières.

NB: la non acceptation des clauses du marché entraînera l'élimination du soumissionnaire.

#### ***b.5. Commentaires CCAP et CCTP***

Le soumissionnaire devra joindre la note d'observation sur les CCAP et/ou les CCTP, assortie d'éventuelles propositions.

#### ***b.6 La capacité financière ;***

Les Soumissionnaires devront présenter notamment :

- Les états financiers certifiés ou, si cela n'est pas requis par la réglementation du pays du candidat, autres états financiers acceptables par le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué pour les [insérer le nombre d'années, au maximum (5)]<sup>(1)</sup> dernières années démontrant la solidité actuelle de la position financière du candidat
- L'attestation de capacité financière d'un montant de ..... francs CFA délivrée par une banque agréée de 1<sup>er</sup> ordre,
- Les chiffres d'affaires annuels selon le bilan certifié ou une déclaration statistique et fiscale, selon le modèle en annexe.

[La période spécifiée est généralement de 3 ans ; elle peut être augmentée à un maximum de 5 ans. Les renseignements financiers fournis par un candidat devraient faire l'objet d'un examen attentif pour faire l'objet d'un jugement informé. Tout renseignement de caractère anormal, qui pourrait conduire à des difficultés d'ordre financier durant l'exécution du Marché, devrait amener le président de la commission concernée à prendre l'avis d'un expert financier au moment de l'évaluation des offres.]

**Pour les entreprises naissantes**, cette situation pourra être appréciée de façon objective par référence aux capacités financières du candidat (déclarations appropriées de banques ou organismes financiers habilités, ou le cas échéant, la preuve d'une assurance des risques professionnels) et aux besoins de financement du marché.

**3. Le montant inscrit (capacité financière) ne doit normalement pas être inférieur à 30% du chiffre d'affaires annuel ou flux de trésorerie du marché de service proposé (sur la base d'une projection en mensualités identiques du coût estimé par le Maître d'Ouvrage, y compris les imprévus, pour la durée du marché).**

**4. La période est normalement de trois ans.**

	<p>3. En cas de groupement, on pourra indiquer que chaque membre du groupement devra satisfaire à</p> <p>25 ou 30 % du montant global exigé et que le mandataire d'un groupement devra satisfaire à 50 ou</p> <p>60 % du montant global exigé.</p> <p>5. Le montant du chiffre d'affaires ne saurait être fixé à un niveau trop élevé de nature à empêcher les entreprises qui disposent des capacités techniques et financières requises de répondre aux critères de qualifications.]</p> <p><b>b-7- l'attestation de non abandon de chantier au cours des trois dernières années</b></p> <p><b>C. Volume 3 : Offre financière</b></p> <p>Cette enveloppe comprendra les documents ci-après :</p> <p>c.1. La soumission proprement dite, en original rédigée selon le modèle joint, timbré au tarif en vigueur, signée et datée ;</p> <p>c.2. Le Bordereau des prix unitaires et/ou forfaitaires dûment rempli</p> <p>; c. 3. Le Détail quantitatif et estimatif dûment rempli ;</p> <p>c.4. Le Sous-détail des prix unitaires et/ou la décomposition des prix forfaitaires ;</p> <p>Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles ou formulaires types prévus dans le Dossier d'Appel d'Offres.</p> <p>NB : Les différentes parties d'un même dossier seront séparées par les intercalaires de couleur autre que le blanc aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen.</p> <p>Préciser le cas échéant, si le soumissionnaire doit joindre la version numérique de l'offre financière [en trois exemplaires dont un gardé par le Président de la Commission, un à remettre à la sous-commission d'analyse et le troisième réservé à l'ARMP]. En cas de divergence entre les informations de l'offre physique et de l'offre numérique, celles de l'offre physique font foi.</p>
14.5.	<p><b>Impôts et taxes</b> : Les prix proposés doivent être libellés Toutes taxes comprises [Indiquer ici, le cas échéant, l'exclusion spécifique des taxes, impôts ou droits qui peut être admise dans le prix de l'offre. Cette Clause doit être conforme à l'Article 39 du CCAP.]</p>
14.6.	Les prix du marché de l'accord cadre [insérer « seront » ou « ne seront pas »] révisables.
15.1.	[Dans le cadre de la présente consultation, la(les) monnaie(s) de l'offre est (sont) définie(s) suivant l'option A (monnaie locale uniquement) ou l'option B (Monnaies locale et étrangères) de l'article 15.1 du RGAO]
15.3.	Le taux de change pour convertir l'offre du soumissionnaire en monnaie locale ainsi que pour convertir les futurs décomptes en monnaie étrangère, sera celui [à préciser : exemple celui de la BEAC trois jours ouvrables avant la date limite de dépôt des offres]
16.2.	Validité des offres :

	<p>La période de validité des offres est _____ [insérer la période en jours] à partir de la date limite de dépôt des offres.</p> <p>[Insérer le nombre de jours suivant la date limite de dépôt des offres. Cette période doit être réaliste et donner un temps suffisant pour évaluer les offres, compte tenu de la complexité des Travaux, et obtenir les références, les éclaircissements et les autorisations nécessaires (y compris la "non-objection" du Bailleur de Fonds) et notifier l'attribution du marché.]</p> <p>Normalement, la période de validité ne doit pas dépasser cent vingt (120) jours.]</p>
17.2.	<p>Le(s) Montant(s) du (ou des) cautionnement(s) de soumission s'élèvent par lot (le cas échéant) ainsi qu'il suit :</p> <p>[Le montant doit être celui indiqué dans l'Avis d'Appel d'Offres. Pour éviter que le montant de l'offre puisse être déduit de celui de la garantie, il est préférable que la garantie soit exprimée sous forme de somme fixe et non de pourcentage. En cas d'allotissement, préciser le montant de chaque lot.]</p>
18.1	<p>Les offres seront évaluées sur la base d'un délai prévisionnel d'exécution des travaux compris entre _____ jours (ou mois) au minimum et _____ jours (ou mois) au maximum. La méthode d'évaluation figure à l'article 32.2(e) du RGAO.</p> <p>[Cette disposition sera incluse, avec les délais appropriés, lorsque le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué escompte des avantages nets d'un délai d'exécution plus court; elle peut être également retenue dans le cas de lots groupés. Autrement, elle doit être supprimée.]</p>
18.4.	<p>Les variantes techniques sur la ou les parties des travaux spécifiés ci-dessous sont permises dans le cadre des Spécifications techniques : [à préciser]</p> <p>[Cette disposition sera incluse lorsque des variantes sont envisageables avec des possibilités d'avantages nets de prix, de délai d'exécution plus courts et/ou de meilleures performances techniques.</p> <p>La référence aux spécifications techniques sera mentionnée. Autrement, elle doit être supprimée.]</p>
19.1.	<p>La réunion préparatoire à l'établissement des offres se tiendra [préciser le Lieu, la date et l'heure]:</p> <p>[Indiquer l'adresse de la réunion, ou préciser qu'il n'y aura pas de réunion. La réunion doit avoir lieu au moins deux (2) semaines avant la date limite de dépôt des offres, et en même temps que la visite du site des travaux, si elle est prévue (Clause 7.3 du RGAO).]</p>
20.	<p><b>Soumission en ligne FORME, FORMAT ET SIGNATURE DE L'OFFRE</b></p> <p>[Taille et format des fichiers :</p> <p>Pour la soumission par voie électronique, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 MO pour l'Offre Administrative</li> <li>• 15 MO pour l'Offre Technique ;</li> <li>• 5 MO pour l'Offre Financière.</li> </ul>

	<p>Les formats acceptés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Format PDF pour les documents textuels ;</li> <li>• JPEG pour les images.</li> </ul> <p>Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.]</p> <p>Pour la soumission par voie électronique, l'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS ou sur tout autre moyen de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage dans le DAO. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD doit être déposée dans les services du MO/MOD ou AC concernée sous pli scellé avec la mention claire et lisible « copie de sauvegarde » et les références de l'appel d'offres dans les délais impartis.]</p> <p><i>[pour la soumission en ligne, elles seront transmises par voie électronique via la plateforme COLEPS disponible à l'adresse <a href="http://www.marchespublics.cm">http://www.marchespublics.cm</a> ou <a href="http://www.publiccontracts.cm">http://www.publiccontracts.cm</a></i></p> <p><b><u>Soumission hors ligne</u></b></p> <p><i>Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept exemplaires dont un original et six copies et tenir compte de l'exemplaire à transmettre séance tenante après l'ouverture des offres au point focal désigné par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics] de chaque proposition marquées comme tels, devra parvenir [Lieu d'enregistrement des offres], au plus tard le [Date limite de réception des offres] à [Heure limite] et devra porter la mention suivante sur les enveloppes fermées</i></p> <p>:</p> <p style="padding-left: 40px;"><i>Numéro de l'Appel d'Offres : National ou International] [Ouvert ou Restreint] N°..... /</i></p> <p><i>[Type : AONO, AOIO, AOIR ou AONR] [Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué CPM/ (CCCM le cas échéant) [Exercice budgétaire] du [Date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres]</i></p> <p><i>Aux fins de la remise des offres, l'adresse du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué à utiliser pour l'envoi des offres est la suivante :</i></p> <p><i>Service du Maître d'ouvrage ou du Maître d'ouvrage Délégué : [à préciser] Adresse: [insérer le nom de la rue et le numéro de l'immeuble]</i></p> <p><i>Code postal : [insérer le numéro du code postal]</i></p> <p><i>Étage/Numéro de bureau : [insérer l'étage et le numéro du bureau]</i></p>
20.1.	<p><b><i>La date et heure limites de remise des offres sont les suivantes :</i></b></p> <p><i>Date : [insérer le jour, mois, année ; par exemple : 15 Juin 2005]</i></p> <p><i>Heure : [insérer l'heure ]</i></p> <p><i>le fuseau horaire de référence est l'heure locale (GMT/UTC + 1) visible sur la page de soumission</i></p>

	<b>D. DEPOT DES OFFRES</b>
	<b>MODE DE SOUMISSION</b>
22.2.	<p>Le mode de soumission retenu pour cette consultation est [Indiquer l'un des trois modes de soumission ci-après : en ligne, hors ligne, en ligne et hors ligne]. (Toutefois, lorsque les deux possibilités sont ouvertes au soumissionnaire, il ne peut utiliser les deux modes à la fois)</p>
	<b>E. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES</b>
Seul	<p>L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le _____ à 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de Foumban siégeant dans la salle N°02 du 2e étage de la Mairie de Foumban.</p> <p>Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.</p> <p>Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être valide au moment du dépôt de l'Offre dater de moins de trois (03) mois à compter de la date limite originelle d'ouverture des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.</p> <p>En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de quarante-huit heures est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question.</p> <p>Est déclarée irrecevable et rejetée par la Commission de Passation des Marchés,: </p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Toute offre produite en nombre insuffisant ou uniquement en copies pour la soumission physique,</li> <li><input type="checkbox"/> Toute offre en noir sur blanc;</li> <li><input type="checkbox"/> - les plis portant les indications sur l'identité des soumissionnaires,</li> <li><input type="checkbox"/> les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt.</li> <li><input type="checkbox"/> les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;</li> <li><input type="checkbox"/> les plis non-conformes au mode de soumission ;</li> <li><input type="checkbox"/> Toute offre non conforme aux prescriptions du DAO,</li> <li><input type="checkbox"/> L'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des</li> </ul>

	<p>Marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. ;</p> <p><input type="checkbox"/> En cas d'appel d'offres restreint, le défaut de présentation d'une des copies de l'offre financière, dans une enveloppe scellée et marquée « offre témoin » destinée à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics, entraîne l'irrecevabilité de l'offre du candidat concerné, dès l'ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés</p> <p><input type="checkbox"/> La Commission de Passation des Marchés établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis, dont une copie sera remise à tous les soumissionnaires La Commission de Passation des Marchés établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis, dont une copie sera remise à tous les soumissionnaires</p> <p><b>[L'ouverture de la séance de dépouillement doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des offres fixée dans le Dossier d'Appel d'Offres].</b></p>
29	<p>L'évaluation des offres se fera sur la base des critères ci-après pour chaque lot retenu par le soumissionnaire : Etant entendu qu'un critère ne peut être à la fois éliminatoire et essentiel] . :</p> <p>2. Les <b>critères éliminatoires</b> fixant les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.</p> <p>Il s'agit notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;</li> <li>▪ de la non-production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente ;</li> <li>▪ des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;</li> <li>▪ du non-respect de X critères essentiels (X renvoyant au seuil de qualification des offres techniques) ;</li> <li>▪ de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;</li> <li>▪ du non-respect du format de fichier des offres ;</li> <li>▪ l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;</li> <li>▪ de l'absence de prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant, le cas échéant ;</li> <li>▪ de l'absence de l'agrément ou de l'autorisation du fabricant, le cas échéant.</li> </ul>

- de l'absence de possession d'un matériel minimum (liste à préciser par le maître d'Ouvrage et à déterminer en propre ou en location)
- *de l'absence de la charte d'Intégrité*
- *de l'absence de la Déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales*

NB : En fonction de la spécificité de la prestation, d'autres critères pertinents pourront être ajoutés lors de l'élaboration des DAO.

**2. Les critères dits essentiels** (*primordiaux ou clés*) attestant de la capacité technico financière des candidats à exécuter les prestations, objet de l'appel d'offres. Ceux-ci doivent être déterminés en fonction de la nature et de la consistance des prestations à réaliser.

*[Il convient de préciser formellement les modalités de validation d'un critère à partir du nombre de sous-critères respectés.]*

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire ;
- le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique), le cas échéant ;
- la capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière).
- Qualification et expérience du personnel
- Moyens logistiques
- Méthodologie
- Les preuves d'acceptation des conditions du marché

NB : - *[Indiquer les principaux critères de qualification qui montrent que le soumissionnaire dispose des capacités techniques et des ressources requises pour mener à bien l'exécution du marché.*

***[Le système de notation des offres par attribution des points est proscrit au profit du mode binaire (oui ou non)].***

**NB : les soumissions par voie électronique seront évaluées après téléchargement dans les mêmes conditions que les offres physiques.**

*En cas de conflit entre les contenus des pièces du DAO, l'élimination d'une offre pour non-conformité aux prescriptions du DAO ne doit s'appuyer que sur des critères contenus dans le RPAO dont les dispositions priment sur celle des autres pièces*

**Critères et Sous critères pour l'évaluation détaillée des offres**

**Critères éliminatoires**

Les critères éliminatoires seront à titre indicatifs évalués en fonction des sous critères ci-après :

[à préciser formellement pour chaque critère, les modalités de validation d'un critère à partir du nombre de sous-critères respectés]

N°	Rubrique	Oui/Non
<b>I- Critères éliminatoires relatifs au dossier administratif</b>		
1	Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis délivrée par un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics  <b>NB :</b> Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.	Oui/Non
2	Non-production au-delà du délai de 48h d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission)	Oui/Non
<b>II- Critères éliminatoires relatifs à l'offre technique</b>		
3	L'absence de prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant, le cas échéant	Oui/Non
4	Absence de prospectus, catalogue, dessin ou fiche technique produit par le fabricant ; /le cas échéant.	Oui/Non
5	Absence de possession d'un matériel minimum (liste à préciser par le maître d'Ouvrage et à déterminer en propre ou en location) <i>[à préciser validation de x.....sous critères pour ob- tenir un oui</i>	Oui/Non
Manuel/Equipement/Matériel n°1 Spécifications techniques majeures où [Caractéristiques obligatoires]		Oui/Non

	[à préciser validation de X.....sous critères pour obtenir un oui		
	Caractéristique n°1 Oui/Non		
	Caractéristique n°2 Oui/Non		
	Manuel/Equipement/Matériel n°2		
	Spécifications techniques majeures		
	[Caractéristiques obligatoires] [à préciser validation de X.....sous critères pour obtenir un oui	Oui/Non	
	Caractéristique n°1 Oui/Non		
	Caractéristique n°2 Oui/Non		
6	Absence de la charte d'intégrité datée et signée	Oui/Non	
7	Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales	Oui/Non	
<b>III- Critères éliminatoires relatifs à l'offre financière</b>			
8	Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière	Oui/Non	
<b>IV- Critères éliminatoires d'ordre général</b>			
9	CCAP paraphé sur chaque page et signé assorti de la mention « lu et approuvé »	Oui/Non	
10	Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces	Oui/Non	
11	Non-respect d'au moins X critères essentiels (X renvoyant au seuil de qualification des offres techniques) sur Y (Y renvoyant au nombre total de critères essentiels) ;	Oui/Non	
12	Non-respect du format de fichiers des offres soumises en ligne ;	Oui/Non	
13	Absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné de chantier durant les trois dernières années	Oui/Non	

#### **Critères essentiels**

Les critères essentiels seront évalués en fonction des sous critères ci-après :

- [à préciser formellement pour chaque critère, les modalités de validation d'un critère à partir du nombre de sous-critères respectés]
- Les critères et sous-critères essentiels détaillés pour chaque lot,

**1. la présentation de l'offre ;**

(Lisibilité, pièces dans l'ordre du RPAO, sommaires, intercalaire de couleur, pagination...)

[à préciser validation de .....sous critères par critère pour obtenir un oui]

**3. Expérience**

**Expérience générale en travaux**

Expérience dans les marchés de travaux X \_\_\_\_\_ nombre de marchés exécutés à titre d'entrepreneur au cours des \_\_\_\_\_ [trois à cinq] dernières années qui précèdent la date limite de dépôt des soumissions.

Sous-critère [à compléter]

Sous-critère [à compléter]

Sous-critère [à compléter]

[à préciser validation de .....sous critères par critère pour obtenir un oui]

**Expérience spécifique en travaux similaires (à ceux de l'Appel d'Offres)**

Avoir effectivement exécuté de manière satisfaisante et achevé pour l'essentiel, en tant qu'entrepreneur, ou sous-traitant au moins X \_\_\_\_\_ nombre de marchés similaires aux travaux de (à préciser activités analogues à celle faisant l'objet des travaux) [1] au cours des X \_\_\_\_\_ [trois à cinq] [2] dernières années avec une valeur minimale de \_\_\_\_\_ [3].

La similitude portera sur la taille physique la complexité, les méthodes/technologies ou autres caractéristiques.

[à préciser validation de .....sous critères pour obtenir un oui

[La nature des pièces justificatives de cette expérience doit être appréciée avec objectivité (un PV de réception définitive<sup>4</sup> peut suppléer une attestation de bonne fin d'exécution).

Ces références devront être accompagnées des pièces justificatives, en l'occurrence

: a). Copies des premières et dernières pages du contrat ;

b). PV de réception provisoire ou définitive ou attestation de bonne fin signée du Maître

d'Ouvrage ; c). Autres justificatifs le cas échéant et à préciser

1. Le nombre de marchés doit être d'un à trois, selon la taille et la complexité du marché en objet, du risque pour le Maître d'Ouvrage de défaillance de la part de l'entreprise. Par exemple, pour des marchés de petite à moyenne taille, un Maître d'Ouvrage peut être prêt à prendre le risque d'attribuer un marché à un candidat qui n'a réalisé qu'un seul marché similaire. Ce nombre doit être également

fixé de façon discriminatoire mais en prenant en compte le nombre d'ouvrages de même nature réalisés dans le pays.

4. La période couverte (à préciser)

5. Le montant indiqué pourrait être d'environ 75% de la valeur estimée du marché, en montant arrondi.]

Pour les marchés dans lesquels aucune période de garantie n'est prévue ou lorsque la période de garantie n'est pas encore échue, le PV de réception provisoire fait foi].

3- Personnel :

Le Candidat doit établir qu'il dispose du personnel requis pour les postes-clés exigés, notamment :

Nom	Fonction proposée	Qualification minimale	Année d'Expérience Générale	Expérience Spécifique En Terme de	Poste ou fonction Occupé pour Chaque projet

[à préciser validation de x.....sous critères pour obtenir un oui

**NB :** Tout agent public listé parmi le personnel et qui n'a pas présenté tous les documents susceptibles de justifier sa libération de l'Administration sera considéré comme non valable.

La présence du dossier d'un même expert dans deux offres distinctes doit donner lieu à une demande d'éclaircissements en vue d'établir l'offre du soumissionnaire à considérer. Dans ce cas l'expert en question ne sera pas évalué dans l'Offre concurrente et de ne pas le prendre en compte dans l'autre.

Par ailleurs, l'attestation d'inscription aux ordres professionnels est exigée, le cas échéant  
[Insérer dans le tableau ci-dessus : (i) la liste des postes-clés (par ex : Directeur des travaux, conducteur de travaux, Chef chantier ouvrage d'art, Responsable des lots technologiques, etc. (ii) le nombre d'années d'expérience en travaux demandé pour chacun des personnels clés (de \_\_\_\_ à \_\_\_\_ ans), et

(iii) le nombre d'années d'expérience en travaux similaires demandé pour chacun des personnels clés (de \_\_\_\_ à \_\_\_\_ ans)].

#### 4- Matériels

Le Soumissionnaire doit justifier qu'il dispose en propre ou location les matériels ci-après :

N°	Désignation et caractéristiques du matériel	Age / Etat	Nombre minimal requis	Propriétaire/location	Année d'obtention	Justificatif
1						
2						
...						
N						

Le maître d'ouvrage devra préciser, le cas échéant, un âge maximal au-delà duquel l'engin en question ne sera pas accepté.

[Insérer dans le tableau ci-dessus : (i) la liste des matériels les plus importants requis pour la réalisation des travaux (ii) le nombre minimal requis de chaque type de matériel (iii) il peut être envisagé, la mise à disposition de ces matériels par la location, auquel cas il faudrait présenter un engagement de location de matériel signé et légalisé auprès des administrations compétentes. On pourrait le cas échéant, prévoir l'application de décote lors de l'évaluation]

Joindre les copies certifiées par les services émetteurs ou toute autre autorité habilitée, des cartes grises pour les matériels roulants et les factures d'achat indiquant le numéro de contribuable de chaque émetteur pour les autres, le cas échéant, accompagnées d'un engagement de location de matériel signé.

**N.B.** Le MO/MOD pourra fixer un certain type de matériels à avoir en propre. Dans ce cas cette disposition devra figurer parmi les critères éliminatoires.

#### 3- Capacité financière

Les Soumissionnaires devront présenter notamment :

4- Les états financiers certifiés ou, si cela n'est pas requis par la réglementation du pays du candidat, autres états financiers acceptables par le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué pour les [insérer le nombre d'années, au maximum (5)]<sup>(1)</sup> dernières années démontrant la solidité actuelle de la position financière du candidat

- 5- L'attestation de capacité financière d'un montant de ..... francs CFA délivrée par une banque agréée de 1<sup>er</sup> ordre,
- 6- Les chiffres d'affaires annuels selon le bilan certifié ou une déclaration statistique et fiscale, selon le modèle en annexe.
- [La période spécifiée est généralement de 3 ans ; elle peut être augmentée à un maximum de 5 ans. Les renseignements financiers fournis par un candidat devraient faire l'objet d'un examen attentif pour faire l'objet d'un jugement informé. Tout renseignement de caractère anormal, qui pourrait conduire à des difficultés d'ordre financier durant l'exécution du Marché, devrait amener le président de la commission concernée à prendre l'avis d'un expert financier au moment de l'évaluation des offres.]*
- [à préciser validation de x.....sous critères pour obtenir un oui**
- Pour les entreprises naissantes, cette situation pourra être appréciée de façon objective par référence aux capacités financières du candidat (déclarations appropriées de banques ou organismes financiers habilités, ou le cas échéant, la preuve d'une assurance des risques professionnels) et aux besoins de financement du marché.*
4. *Le montant inscrit (capacité financière) ne doit normalement pas être inférieur à 30% du chiffre d'affaires annuel ou flux de trésorerie du marché des Travaux proposé (sur la base d'une projection en mensualités identiques du coût estimé par le Maître d'Ouvrage, y compris les imprévus, pour la durée du marché).*
5. *La période est normalement de trois ans.*
6. *En cas de groupement, on pourra indiquer que chaque membre du groupement devra satisfaire à 25 ou 30 % du montant global exigé et que le mandataire d'un groupement devra satisfaire à 50 ou 60 % du montant global exigé.*
6. *Le montant du chiffre d'affaires ne saurait être fixé à un niveau trop élevé de nature à empêcher les entreprises qui dispose des capacités techniques et financières requises de répondre aux critères de qualifications.]*
- **Les preuves d'acceptations des conditions du marché**
- Les soumissionnaires devront présenter les copies dûment paraphées et signées avec la mention « lu et approuvé », des documents à caractères administratif et technique régissant le marché ci-après:
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières(CCAP);
  - Les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP), .
- [à préciser la validation de X.....sous critères par critère pour obtenir un oui]**

	<p>NB : Une grille d'évaluation détaillée cohérente avec les exigences du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres pourra être jointe en annexe à ce Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Ladite grille et les critères détaillés ci-dessous doivent préciser formellement les modalités de validation d'un critère à partir du nombre de sous-critères respectés.]</p> <p>En cas de conflit entre les contenus des pièces du DAO, l'élimination d'une offre pour non-conformité aux prescriptions du DAO ne doit s'appuyer que sur des critères contenus dans le RPAO dont les dispositions priment sur celle des autres pièces</p>
31.2.	<p>La monnaie retenue pour la conversion en une seule monnaie est le franc CFA, la source du taux de change étant la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC).</p> <p>La date du taux de change est : : [Retenir une date qui ne sera pas antérieure de plus de vingt-huit (28) jours à la date limite de dépôt des offres, ni postérieure à la date initiale d'expiration du délai de validité des offres. Par exemple celui de la BEAC trois jours ouvrables avant la date limite de dépôt des offres le taux de change pour convertir l'offre du soumissionnaire en monnaie locale ainsi que pour convertir les futurs décomptes en monnaie étrangère, sera celui [à préciser par exemple celui de la BEAC trois jours ouvrables avant la date limite de dépôt des offres]</p>
32.2 (b)	<p>Le mode d'évaluation des travaux en régie le cas échéant à chiffrer de façon compétitive est défini comme suit : [à préciser le cas échéant] et le pourcentage desdits travaux devra être précisé</p> <p>Le délai d'exécution sera évalué comme suit:(à préciser le cas échéant)</p> <p>[Si le délai d'exécution est un facteur d'évaluation, la méthode d'évaluation doit être précisée ici, sous 32.2.(e) forme d'un montant spécifique, par semaine de retard à partir d'un délai d'exécution "standard" ou minimum, montant lié au préjudice estimé du Maître d'ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué. Le montant ne doit pas dépasser le montant correspondant des pénalités de retard figurant au CCAP.]</p>
32.2(g).	<p>La méthode d'évaluation des variantes techniques est la suivante :</p> <p>[A insérer, le cas échéant, avec la référence aux dispositions des Spécifications techniques.]</p>
33.1.	<p>Les soumissionnaires nationaux [bénéficiant ou ne bénéficiant pas] d'une marge de préférence nationale au cours de l'évaluation.</p> <p>[Si l'application de la préférence à un entrepreneur national joue un rôle dans l'attribution du Marché, insérer ici les critères additionnels éventuels requis par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué pour bénéficier de cette préférence.]</p>
<b>F- ATTRIBUTION</b>	
34.2	<p>Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué attribue le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'offres et qui dispose des capacités</p>

*techniques et financières requises pour exécuter le marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins disante après application des remises proposées le cas échéant.*

*La combinaison à appliquer en cas d'attribution simultanée de plusieurs lots est la suivante le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué tiendra compte des rabais proposés et se basera sur la combinaison qui lui est la plus avantageuse économiquement afin d'arrêter la liste d'attributaires par lot: dans le cas contraire, [préciser le cas échéant, un autre mode que celui le plus économiquement avantageux pour le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué]*

**34.2** Le taux du cautionnement définitif est de : \_\_\_\_\_ [à préciser (entre 2 et 5%)]

du montant toutes taxes comprises du marché

[*Son montant est fixé en pourcentage du montant toutes taxes comprises du marché.*]

**39.3** Dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de notification du marché par le Maître d'ouvrage, le cocontractant fournira un cautionnement définitif suivant le modèle joint au Dossier d'appel d'offres. La non production dudit cautionnement dans les délais et conditions de l'article 28 du CCAP expose le soumissionnaire aux sanctions prévues par l'article 37 dudit CCAP

#### **Principes Ethiques**

Les Présidents et Membres de commission, les Soumissionnaires et les autres intervenants de la procédure doivent observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

(i) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte directement ou indirectement un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché ou d'une lettre commande, et

**41** (ii) est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs offres émises par le même soumissionnaire sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents.

(iii) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ou d'une lettre commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué. Les "Manœuvres frauduleuses" comprennent notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des cotations à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué des avantages de cette dernière.

**BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES ET DEVIS**

N°PRIX	DESIGNATION	U	Prix unitaire en chiffre en FCFA	Prix unitaire en Lettre
100	TRAVAUX PREPARATOIRES			
1	<p>Installation de chantier et repliement            Ce prix rémunère au forfait les frais d'installation de chantier ainsi que l'aménée et le repli du matériel. Il comprend :</p> <p>Les frais d'acquisition ou d'occupation temporaire du terrain nécessaire, indemnisations de toute nature ;-La préparation des surfaces, la construction, les aménagements des baraqués de chantier, des ateliers, des entrepôts, des logements, bureaux et laboratoires de l'Entrepreneur et du Maître d'Oeuvre ;</p> <p>-Les bureaux de l'administration selon le plan fourni par le Maître d'Oeuvre ;</p> <p>- Au prorata de l'avancement et dans les limites: Quinze (15) pourcent après le démontage, le repli du chantier</p> <p><b>LEFORFAIT:</b></p>	ff		
2	<p>Projet d'exécution, et dossier de recollement            Ce prix rémunère dans les conditions générales prévu au contrat au FORFAIT (FF) les études d'exécution</p> <p>projet d'exécution 40%, suivi est 30% et plan de recollement 30% de cette prix</p> <p><b>LEFORFAIT:</b></p>	ff		
<b>SOUS-TOTAL 100</b>				
200	TERRASSEMENTS DE GENIE CIVIL			
201	<p>Fouille en terrain ordinaire            Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat le <b>METRE CUBE</b> (m<sup>3</sup>) de fouilles en terrain ordinaire. Il rémunère tous les travaux tels qu'ils sont décrits dans le « CCTP ».</p> <p><b>Le mètre cube à : Francs CFA</b></p>	m <sup>3</sup>		
202	<p>béton armé dosé à 350kg/m<sup>3</sup> pour plot y/c toutes sujétions            Ces prix rémunèrent dans les conditions générales prévues au contrat, le METRE CUBE (m<sup>3</sup>) de béton armé utilisé pour la construction des plots et mis en place dans les conditions décrites dans le « CCTP ».</p> <p><b>Le mètre cube à : Francs CFA</b></p>	m <sup>2</sup>		
<b>SOUS-TOTAL 200</b>				
300	LAMPADAIRES SOLAIRES			
301	<p>F/P Pylône de 8 m en acier galvanisé ou thermo laqué y/c toutes sujétions            Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'<b>unité (U)</b>, la <b>fourniture</b> et pose des pylône de 8m. Il rémunère tous les travaux tels qu'ils sont décrits dans le « CCTP » L'<b>unité à : Francs CFA</b></p>	u		

302	F/P du composant LED solaire de 120 waths, panneaux, batteries de 160 w, crépusculaire de 200 ah, câble souple 4x6mm <sup>2</sup> y/c toutes sujétions Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U),. Il rémunère tous les travaux tels qu'ils sont décrits dans le « CCTP » L'unité à : Francs CFA	u		
SOUS-TOTAL 300				
400	PRESTATIONS DIVERSES			
401	Mise en service Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U),. Il rémunère tous les travaux tels qu'ils sont décrits dans le « CCTP » L'unité à : Francs CFA	u		

DEVIS

**DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF POUR LES TRAVAUX DE L'ECLAIRAGE PUBLIC EN CINQUANTE (50) PANNEAUX SOLAIRES SUR L'AXE PORTE D ENTREE-STATION PETROLEX FOUMBAN DANS LA VILLE DE FOUMBAN, DEPARTEMENT DU NOUN, REGION DE L'OUEST.**

N°PRIX	DESIGNATION	U	QUANTITE	P U	PRIX TOTAL
100	TRAVAUX PREPARATOIRES				
1	Installation de chantier et repliement	ff	1,00		
1	Projet d'exécution, et dossier de recollement	ff	1,00		
SOUS-TOTAL 100					
200	TERRASSEMENTS DE GENIE CIVIL				
201	Fouille en terrain ordinaire	m <sup>3</sup>	10,00		
202	béton armé dosé à 350kg/m3 pour plot y/c toutes sujétions	m <sup>2</sup>	12,50		
SOUS-TOTAL 200					
300	LAMPADAIRES SOLAIRES				
301	F/P Pylône de 8 m en acier galvanisé ou thermo laqué y/c toutes sujétions	u	50,00		
302	F/P du composant LED solaire de 120 waths, panneaux, batteries de 160 w, crépusculaire de 200 ah, câble souple 4x6mm <sup>2</sup> y/c toutes sujétions	u	50,00		
SOUS-TOTAL 300					
400	PRESTATIONS DIVERSES				
401	Mise en service	u	50,00		
SOUS-TOTAL 400					
RECAPITULATIF					
TRAVAUX PREPARATOIRES					
TERRASSEMENTS DE GENIE CIVIL					
LAMPADAIRES SOLAIRES					
PRESTATIONS DIVERSES					
A-TOTAL HTVA					

B-TVA(19,25%)				
C-AIR(2,2%)				
D-TOTAL TOUTES TAXES COMPRISSES(A+B)				
E-NET A MANDATER (A-C)				

#### HEURES DE LA REMISE ET OUVERTURE DES OFFRES

**16. Remise des offres**

*Chaque offre est rédigée en français ou en anglais.*

- Pour la soumission hors ligne, chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir complet au Service Technique de la Commune de Foumban, Tél : 697 97 18 25 au plus tard le **13 MARS 2025** à 10 heures, heure locale et devra porter la mention suivante :

**18. Ouverture des plis**

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le **13 MARS 2025** à 11 heures heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Foumban, siégeant dans la salle N°02 du 2<sup>ème</sup> de la Mairie de Foumban.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être valides

à la date limite originelle de dépôt des offres

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois à compter de la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

[L'ouverture doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des offres fixée dans le Dossier d'Appel d'Offres].

Lire plutôt :

### **17.1 Critères éliminatoires**

*[Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.]*

Il s'agit notamment :

- de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;
- de la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente ;
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- *de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;*
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;

<sup>2</sup>*Ces critères ont pour objet d'apprecier la conformité aux conditions fixées dans le Dossier d'Appel d'Offres, des pièces administratives, de l'offre technique et de la proposition financière en vue de l'attribution du marché*

NB : En fonction de la spécificité de la prestation, d'autres critères pertinents pourront être ajoutés lors de l'élaboration des DAO.

## 17.2. Critères essentiels

[Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les prestations, objet de l'appel d'offres. Ceux-ci doivent être déterminés en fonction de la nature et de la consistance des prestations à réaliser.]

*Il convient de préciser formellement les modalités de validation d'un critère à partir du nombre de sous-critères respectés.]*

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- la présentation de l'offre ;
- *l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;*
- les références du soumissionnaire ;
- le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique), le cas échéant ;
- la capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière).
- la qualification et l'expérience du personnel
- les moyens logistiques
- la méthodologie
- Absence d'une attestation de visite des lieux signée par le Maître d'Ouvrage ou son représentant ou d'une déclaration sur l'honneur signée par le soumissionnaire ;

NB : - [Indiquer les principaux critères de qualification qui montrent que le soumissionnaire dispose des capacités techniques et des ressources requises pour mener à bien l'exécution de l'Accord-cadre. Ces critères seront détaillés à l'article 29 du RPAO]

- [Le système de notation des offres par attribution des points est proscrit au profit du mode binaire (oui ou non).]

## PIÈCE N°3. REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

### ***REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES***

Les renseignements et les données qui suivent pour l'exécution des travaux devront compléter ou préciser les clauses du Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO). En cas de divergence, les dispositions ci-après prévaudront sur les clauses du RGAO.

#### A. Généralités

##### **Article 1      Objet de la soumission**

Le Maire de la Commune de FOUMBAN, Maitre d'Ouvrage, lance un appel d'offres en urgence l'exécution des TRAVAUX DE L'ECLAIRAGE PUBLIC EN CINQUANTE (50) PANNEAUX SOLAIRES SUR L'AXE PORTE D'ENTREE –STATION PETROLEX FOUMBAN DANS LA VILLE DE FOUMBAN, Département du Noun, Région de l'ouest.

##### **Article 2      Délai d'exécution :**

Le délai d'exécution est de 03 mois.

##### **Article 3      Financement**

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Fonds propre de la Commune, EXERCICE 2025.

#### **Article 4 Critères de provenance des soumissionnaires**

**La participation est ouverte à égalité de conditions aux entreprises installées au Cameroun.**

**L'appel d'offres s'adresse à tous les entrepreneurs visés au paragraphe ci-dessus, sous réserve des dispositions ci-après :**

- (a) Un soumissionnaire peut être jugé comme étant en situation de conflit d'intérêt s'il :
  - i) est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiale de cette entreprise) qui a fourni des services de consultant pour la conception, la préparation des spécifications et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au titre du présent appel d'offres ; ou
  - ii) présente plus d'une offre dans le cadre du présent appel d'offres **seul et/ou en groupement**; cependant, ceci ne fait pas obstacle à la participation de sous-traitants dans plus d'une offre.
- (b) le soumissionnaire ne doit pas être sous le coup d'une décision d'exclusion des marchés publics.
- (c) une entreprise publique camerounaise peut participer à la consultation si elle peut démontrer qu'elle est (i) juridiquement et financièrement autonome, (ii) administrée selon les règles du droit commercial et (iii) n'est pas sous la tutelle ou l'autorité directe voire indirecte du Maître d'Ouvrage.

#### **Article 5 Provenance des matériaux, matériels, fournitures et équipements**

En ce qui concerne la provenance des matériaux, de matériels et de fournitures destinés à l'exécution des travaux du présent marché, la préférence est donnée aux produits fabriqués au Cameroun, sous réserve de leur conformité aux normes techniques, et à la condition que leurs prix soient homologués. L'utilisation des matériaux et matériels doit être approuvé par la Maîtrise d'œuvre.

Toutefois en cas de dérogations législatives ou réglementaires, ou résultant des conventions ou accords internationaux, le Ministre chargé du Commerce autorisera l'importation desdits produits, à la demande du Cocontractant.

#### **B. Dossier d'Appel d'Offres en Urgence**

#### **Article 6 Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres**

**Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le Dossier d'Appel d'Offres peut en faire la demande par écrit ou télécopie à l'Autorité Contractante avec copie au Maître d'Ouvrage.**

**L'Autorité Contractante répondra par écrit à toute demande d'éclaircissements reçue au moins quatorze (14) jours avant la date limite de dépôt des offres.**

**Une copie de la réponse de l'Autorité Contractante, indiquant la question posée mais ne mentionnant pas son auteur, est adressée à tous les soumissionnaires ayant acheté le Dossier d'Appel d'Offres.**

#### **C. Préparation et dépôt des offres**

#### **Article 7 (a) Pièces constituant le dossier administratif**

Déclaration de l'intention de soumissionner timbrée, datée et signée faisant ressortir les noms, prénoms, qualité et nationalité de l'entrepreneur

Déclaration de l'intention de soumissionner timbrée, datée et signée faisant ressortir les noms, prénoms, qualité et nationalité de l'entrepreneur ;

- 1.1. L'original de l'acte de cautionnement provisoire de montant tel que précisé dans l'Avis d'Appel d'Offres (Pièce 1 du DAO), et d'un délai de validité de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres ;
- 1.2. Le Numéro d'identification unique timbré en cours de validité
- 1.3. Photocopie certifiée conforme datant de moins de trois mois de l'attestation de conformité fiscale timbrée;
- 1.4. L'original de l'attestation de non-faillite délivrée par le Greffe du Tribunal de Première Instance du domicile ;
- 1.5. L'original de l'attestation signée du Directeur de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, ou d'un de ses représentants dûment mandatés, certifiant qu'il a effectivement versé à la caisse les sommes dont il est redevable et précisant l'objet de la soumission et le numéro de l'Appel d'offres;
- 1.6. L'original de l'attestation de non-exclusion des marchés publics par lot postulé délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP).

- 1.7. copie de l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire à laquelle sera domicilié le marché en cas d'attribution. Elle devra être délivrée par une Banque agréée par le Ministre en charge des Finances;
- 1.8. L'original de la quittance de versement au Trésor Public des frais d'acquisition du Dossier d'Appel d'Offres.
- 1.9. Les pouvoirs conformes au modèle (Pièce 9.10) dans le cas où le soumissionnaire agit comme mandataire d'un groupement ainsi que l'accord de groupement ;
- 1.10. L'accord de groupement signé entre les membres du groupement attestant que tous les membres de ce groupement sont responsables solidairement de la soumission et si celle-ci est retenue, de l'exécution du marché (voir modèle 9.11) ;
- 1.11. Une déclaration sur l'honneur de non abandon du chantier;
- 1.12. Les modèles de garanties paraphés et signé à la dernière page;
- 1.13. Le modèle de projet de Marché, paraphé et signé à la dernière page
- 1.14. Engagement à préfinancer les travaux à 20% au moins du montant TTC de la soumission daté et signé par le soumissionnaire ;
- 1.15. Le plan de localisation des bureaux du soumissionnaire dûment signé par le prestataire.

Les justifications administratives ci-dessus doivent dater de moins de trois (03) mois et, présentées conformément à l'article 23 du décret 2004/275 du 24 septembre 2004 portant code des marchés publics. En cas de groupement d'entreprises, chaque membre du groupement produira chacune des pièces administratives énumérées ci-dessus à l'exception des pièces 1.1, 1.9 à 1.16.

#### **Article 8 (b) Pièces constituant l'offre technique**

- 2.1 L'attestation de visite des lieux suivant le modèle (Pièce 9.4) et signé sur l'honneur par le soumissionnaire (cette Attestation aussi bien que toute l'offre engage le soumissionnaire qui ne pourra se prévaloir de la non connaissance du site pour d'éventuelles réclamations).

#### **2.2 Personnel (Pièce 9.5)**

**Le Cocontractant devra avoir, ou s'être engagé à embaucher avant le début des travaux et pour la durée du chantier, le personnel technique compétent nécessaire.**

#### **2.3 Matériel de chantier (Pièce 9.6.1)**

**L'entreprise devra justifier de la propriété et de l'état du matériel nécessaire à l'exécution des travaux. Les justificatifs du matériel sont les photocopies certifiées conformes des cartes grises légalisées par les services compétents du Ministère des Transports ou d'attestation de dédouanement datant de trois (03) mois pour le matériel roulant et les photocopies certifiées de factures pour les autres matériels. En cas de location, joindre une copie du contrat de location et les copies certifiées conformes des pièces justifiant que la partie qui loue le matériel en est propriétaire. Ces pièces doivent dater de moins de trois mois.**

- 2.4 Références du Cocontractant au cours des trois dernières années (2011-2013) suivant Pièces 9.7 (joindre les première et dernière pages des marchés enregistrés et procès-verbaux de réception ou attestation de bonne fin ou autres).

#### **2.5 Organisation et méthodologie**

**Les offres seront évaluées techniquement en prenant en considération la compréhension par le Cocontractant des opérations projetées et l'organisation de chantier qu'elle proposera pour mener à bien l'exécution des prestations envisagées. Ainsi seront fournis les informations et renseignements ci-après :**

- 2.5.1 Le planning des travaux (Pièce 9.8.1)
- 2.5.2 Les approvisionnements ou matériaux de chantier (Pièce 9.8.2) ;
- 2.5.3 Les travaux qu'il envisage de sous-traiter (Pièce 9.8.3) ;
- 2.5.4 Les dispositions envisagées pour l'utilisation de la main d'œuvre locale (technique HIMO) ;
- 2.5.5 Les dispositions relatives au respect des mesures environnementales ;
- 2.5.6 CCTP, paraphé, daté et signé à la fin.

#### **Article 13.1 (c) Pièces constituant l'offre financière**

- 3.1 Une soumission sur papier timbré, conforme au modèle joint (pièce 8.1), signée et datée ;
- 3.2 Le bordereau des prix (pièce 6) suivant le modèle avec indication des prix hors TVA en chiffres et en lettres, rempli de manière lisible ;
- 3.3 Le détail quantitatif et estimatif des travaux (pièce 7) ;
- 3.4 Les sous détails des prix (Pièce 9.9). et la décomposition des prix forfaitaires et frais de chantier ;

#### **Article 14.4 Variation des prix**

**Les prix du marché sont fermes et non révisables.**

#### **Article 15.1 Monnaies de soumission et de règlement**

**Le montant de la soumission est libellé entièrement en monnaie nationale (franc CFA)**

#### **Article 16.1 Période de validité des offres :**

- a) Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres, délai au cours duquel l'Autorité Contractante avisera de son choix les entreprises retenues.
- b) Dans des circonstances exceptionnelles, avant l'expiration du délai initial de validité des offres, l'Autorité Contractante peut demander aux soumissionnaires de proroger la durée de validité pour une durée additionnelle déterminée. La demande et les réponses doivent être faites par écrit. Un Soumissionnaire peut refuser de proroger la validité de son offre sans perdre la caution de soumission. Le Soumissionnaire qui accepte de proroger la durée de validité de son offre ne peut modifier son offre, mais il doit proroger la durée de validité de la Caution de Soumission en conséquence et ce, conformément aux dispositions de l'Article 17 du RPAO.

#### **Article 17.1 Caution de Soumission :**

- 1) En application de l'article 13 du RPAO, le Soumissionnaire fournira, par lot postulé une caution de soumission du montant spécifié dans l'Avis d'Appel d'Offres, laquelle fera partie intégrante de son offre.
- 2) La caution de soumission sera conforme au modèle présenté dans le Dossier d'Appel d'Offres. La Caution de Soumission demeurera valide pendant trente (30) jours au-delà de la date limite originale de validité des offres, ou de toute nouvelle date limite de validité demandée par l'Autorité Contractante et acceptée par le Soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'Article 17 du RGAO.
- 3) Toute offre non accompagnée d'une Caution de Soumission insuffisante sera rejetée par la Commission de Passation des Marchés comme non conforme. La Caution de Soumission d'un groupement d'entreprises doit être établie au nom du groupement soumettant l'offre et mentionner chacun des membres du groupement.
- 4) Les Cautions de Soumission et les offres des soumissionnaires non retenus seront restituées dans un délai de quinze (15) jours, après la publication du résultat de l'attribution, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics. Les offres non retirées dans ce délai sont détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation.
- 5) La Caution de Soumission de l'attributaire du Marché sera libérée dès que ce dernier aura signé le marché et fourni le Cautionnement définitif requis.
- 6) La Caution de Soumission peut être saisie :
  - (a) si dans les délais prévus à l'article 37 du RPAO, l'Attributaire du Marché ne parvient pas :
    - à signer le marché, ou
    - à fournir le Cautionnement définitif requis.

#### **Article 18.2 Propositions variantes des soumissionnaires**

**Les concurrents sont tenus de soumissionner pour le projet présenté par le Maître d'Ouvrage, les variantes n'étant pas acceptées.**

#### **Article 19.1 Lieu, date et heure de la réunion préparatoire à l'établissement des offres :**

**Sans objet**

#### **Article 20 Forme et signature de l'offre**

- 1) Le Soumissionnaire préparera un original des documents constitutifs de l'offre en un (01) exemplaire (pour chacun des trois volumes) portant clairement l'indication "ORIGINAL". De plus, le Soumissionnaire soumettra six (06) copies (pour chacun des trois volumes) portant l'indication "COPIE". **En cas de divergence entre l'original et les copies, l'original fera foi.**
- 2) La présentation des offres devra tenir compte du principe de séparation des pièces administratives (volume 1) de l'offre technique (volume 2) et de l'offre financière (volume 3).

#### **Article 21.2 (a) Adresse de l'autorité contractante à utiliser pour l'envoi des offres.**

**Les offres seront déposées contre récépissé sous plis fermés, à la Mairie de Foumban (Service Technique)**

**Article 21.2 (b)Indication sur les offres**

Les offres devront porter la mention :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE URGENCE  
N°/AONR-PU/C FBAN/MO/CIPMPF-AI/2025 DU \_\_\_\_\_ POUR TRAVAUX  
DE L'ECLAIRAGE PUBLIC EN CINQUANTE (50) PANNEAUX SOLAIRES SUR L'AXE PORTE D  
ENTREE –STATION PETROLEX FOUMBAN DANS LA VILLE DE FOUMBAN, DEPARTEMENT  
DU NOUN, REGION DE L'OUEST.

FINANCEMENT : COMMUNE DE FOUMBAN  
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

**13.2 – Les enveloppes intérieures**

L'unique enveloppe extérieure contiendra 3 enveloppes intérieures portant respectivement les mentions «Enveloppe A», «Enveloppe B», «Enveloppe C».

**1°) l'Enveloppe «A» : DOSSIER ADMINISTRATIF**

Elle contiendra :

Pour les soumissionnaires installés au Cameroun, elles comprendront notamment :

- r) La déclaration d'intention de soumissionner timbrée signée du représentant légal ou du mandataire dument désigné ;
  - s) Le cautionnement de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de huit cent mille (800 000) Francs CFA et d'une durée de validité de trente (30) jours mois, établi par un établissement bancaire ou organisme financier habilité par le Ministre en charge des Finances du Cameroun pour émettre des cautions dans le cadre des marchés publics ou toute autre forme prévue par la réglementation en vigueur (Chèque certifié, chèque banque, hypothèque légale) ;
  - t) L'accord de groupement ----- (préciser la forme du groupement notarié ou sous seing privé) et spécifiant le mandataire le cas échéant (le Maître d'Ouvrage devra privilégier les groupements solidaires) ;
  - u) Le pouvoir de signature, le cas échéant ;
  - v) L'attestation de non-redevance délivrée par l'administration fiscale ;
  - w) Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance ou tout autre document établi par l'institution compétente du pays de résidence du soumissionnaire étranger ;
- 13.1
- g) L'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par un établissement bancaire ou organisme habilité par le Ministre en charge des Finances du Cameroun sauf dispositions contraires prévues par la convention de financement ;
  - h) La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres ou toute autre preuve (prévue par le Maître d'Ouvrage) de versement d'une somme non remboursable de quatre-vingt mille (80 000) Francs CFA ;
  - i) Une attestation de non-exclusion des marchés publics délivrée par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics ;
  - j) Une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations sociales ;
  - k) L'attestation de catégorisation, le cas échéant ;

**exigences complémentaires à demander aux entreprises catégorisées.**

*En cas de groupement chaque membre du groupement doit présenter un dossier*

*Administratif complet, les pièces a, b, g, h étant uniquement présentées par le mandataire  
du groupement.*

---

**Pour les soumissionnaires non installés au Cameroun :**

- g) produire les documents attestant :
- qu'ils ne sont pas en état de liquidation judiciaire ou en faillite ;
  - qu'ils ne sont pas frappés de l'une des interdictions ou déchéances prévues par les lois et règlements en vigueur, aussi bien au plan national qu'international ;
  - qu'ils ont souscrit les déclarations prévues par les lois et règlements en vigueur.
- h) En cas de production d'un cautionnement de soumission émis par un établissement financier

étranger, ce dernier est acceptable sous réserve que cet établissement financier désigne un correspondant local habilité par le Ministre chargé des finances qui se porte garant en cas d'appel.

N.B. : Pour les groupements, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces A 3, A4, A9 étant uniquement présentées par le mandataire du groupement (chef de file). Les pièces suivantes doivent par ailleurs être produites en original et dater de moins de trois (03) mois : ***Caution de soumission, Attestation de domiciliation bancaire, Attestation de soumission délivrée par la CNPS, Certificat d'imposition, Attestation de non faillite, Attestation de non exclusion des marchés publics et la quittance d'achat du DAO.***

**2°) l'Enveloppe «B» : OFFRE TECHNIQUE**

Elle sera constituée des pièces ci-après :

Pièce N°	Désignation
B1	<p><i>Références de l'entreprise</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Liste des Références générales de l'entreprise.</li><li>• Références spécifiques de l'entreprise dans le domaine des bâtiments au cours des dix (10) dernières années; joindre les premières et dernières pages des contrats et les PV de réception des ouvrages réalisés.</li></ul>
B2	<p><i>Qualité du personnel technique proposé</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La liste et les CV du personnel de maîtrise du chantier ainsi que leurs diplômes (copie certifiée conforme par l'autorité administrative (Gouverneur, Préfet, Sous- préfet)) et leurs déclarations d'exclusivité et de disponibilité (modèle en annexe 10):<ul style="list-style-type: none"><li>- Un (01) Conducteur des Travaux, minimum Ingénieur des Travaux du Génie Civil ou Génie Rural (Bac+3), justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins trois (03) ans en bâtiment ; ou un Technicien Supérieur du Génie Civil ou Génie Rural (Bac+2), justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans en bâtiment.</li><li>- Un Chef Chantier, minimum Technicien Supérieur de Génie Civil, justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans en bâtiment; ou un technicien du génie Civil justifiant d'au moins dix (10) ans d'expérience en bâtiment.</li><li>- Un responsable administratif et financier, justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins deux (02) ans en études topographiques;</li></ul></li></ul>

Pièce N°	Désignation																		
B3	<p><i>Moyens logistiques affectés au projet</i>  La liste et les pièces justificatives (factures, cartes grises) du matériel et logistique nécessaires à l'exécution du projet (indiquer les propositions pour l'acquisition en propriété, leasing, location ou autre des équipements concernés) en temps voulu.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th><th>Moyens logistiques disponibles</th><th>Quantité</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td><td>1 pick-up de liaison</td><td>1</td></tr> <tr> <td>2</td><td>1 bétonnière de chantier</td><td>1</td></tr> <tr> <td>3</td><td>1 vibreur de chantier</td><td>1</td></tr> <tr> <td>4</td><td>1 dame sauteuse de chantier</td><td>1</td></tr> <tr> <td>5</td><td>Petits matériels de chantiers</td><td>1</td></tr> </tbody> </table>	N°	Moyens logistiques disponibles	Quantité	1	1 pick-up de liaison	1	2	1 bétonnière de chantier	1	3	1 vibreur de chantier	1	4	1 dame sauteuse de chantier	1	5	Petits matériels de chantiers	1
N°	Moyens logistiques disponibles	Quantité																	
1	1 pick-up de liaison	1																	
2	1 bétonnière de chantier	1																	
3	1 vibreur de chantier	1																	
4	1 dame sauteuse de chantier	1																	
5	Petits matériels de chantiers	1																	
B4	<p><i>Méthodologie, planning et délai d'exécution des travaux</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport de visite des sites avec illustrations photographiques y/c Attestation de visite des sites signée sur l'honneur par le soumissionnaire (Annexe 12) ;</li> <li>Méthodologie proposée par l'entreprise pour la réalisation des travaux ;</li> <li>Planning détaillé d'exécution des travaux incluant les délais d'exécution et le Programme d'approvisionnement en matériaux de construction.</li> </ul>																		
B5	<p><i>Sous-traitance</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Liste des sous-traitants éventuels ;</li> <li>Nature et volume des travaux à sous-traiter.</li> </ul>																		
B6	<i>Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) paraphé à chaque page et signé à la dernière page.</i>																		
B7	<i>Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) paraphé à chaque page et signé à la dernière page.</i>																		

### 3°) L'Enveloppe «C» : OFFRE FINANCIERE

La troisième enveloppe intérieure portera la mention «Enveloppe C» et contiendra l'offre financière de l'entreprise constituée des documents ci-après :

Pièce N°	Désignation
C1	La soumission sur papier timbré suivant le modèle joint (Annexe 4), signée et datée
C2	Le cadre de Sous-détail des Prix Unitaires suivant le modèle joint (Pièce 6)
C3	Le Bordereau des Prix Unitaires en chiffres et en lettres, signé et daté suivant le modèle joint (Pièce 7)
C4	Le cadre du détail estimatif complété, signé et daté suivant le modèle joint (Pièce 8)

**N.B. : Les différentes parties d'un même dossier doivent être séparées par les intercalaires de couleur (autre que le blanc) aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen.**

**Les offres financières doivent être entièrement paraphées.**

Les soumissions et leurs documents annexes devront être rédigés en langue française ou anglaise et les prix libellés en francs CFA en chiffres et en lettres et faire ressortir :

- le montant Hors Taxes ; \_\_\_\_\_
- le montant Toutes Taxes Comprises (TTC) ; \_\_\_\_\_
- le montant net à payer à l'Entrepreneur. \_\_\_\_\_

**Article 14– Etablissement du Montant de l'offre (RGAO 14)**

Le présent Appel d'Offres National est passé à prix unitaire, toutes taxes comprises, ferme et non révisable pour l'ensemble de ses prestations. Chaque offre devra être chiffrée en francs CFA et faire ressortir :

- le montant hors taxes ;
- le montant Toutes Taxes Comprises (TTC) ;
- le montant net à payer à l'Entrepreneur.

**Article 15– Monnaie de Compte et Monnaie de Paiement (RGAO 15)**

La monnaie de compte et la monnaie de paiement sont le franc CFA.

**Article 16 –Validité des offres (RGAO 16.1)**

La période de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite de dépôt desdites offres.

**Article 17 –Caution de soumission (RGAO 17.1)**

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : **505 793 (cinq cent cinq mille sept cent quatre-vingt-treize)**

Le cautionnement provisoire devra être constitué suivant le modèle joint dans le Dossier d'Appel d'Offres (annexe 5) par une banque agréée au Cameroun à la date de remise des offres.

Le cautionnement pourra être remplacé par une caution personnelle et solidaire d'un établissement bancaire de 1<sup>er</sup> ordre agréé au Cameroun.

Le cautionnement sera restitué ou la caution bancaire libérée, après remise des plis aux soumissionnaires dont les offres n'auront pas été retenues, sur leur demande. Pour le soumissionnaire retenu, le cautionnement provisoire restera valable jusqu'à ce que le cautionnement définitif soit constitué.

**Article 18 – Remise des Offres (RGAO 21.2)**

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en Six exemplaires (un original et Cinq copies marqués comme tels) devra parvenir au Service Technique de la Commune de Foumban au plus tard le \_\_\_\_\_ à 11 heures, heure locale. Elle devra être déposée contre récépissé.

Aucune soumission régulièrement déposée ne peut être retirée, complétée ou modifiée

**Article 19 – Ouverture des plis (RGAO 25.1)**

L'ouverture des plis sera effectuée en un temps.

- ii) L'ouverture des offres administratives et des offres techniques aura lieu le \_\_\_\_\_ à 12 heures précises, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune de Foumban. Chaque soumissionnaire peut assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de son choix ayant une connaissance parfaite des offres.

**Article 20 – Vérification des offres (RGAO 27.2)**

SANS OBJET

**Article 21 – Conformité de l'offre (RGAO 28)**

Le soumissionnaire devra obligatoirement présenter une offre suivant les conditions techniques du Dossier d'Appel d'Offres, sous peine de rejet.

**Article 22 – Evaluation des offres (RGAO 29, 30, 32)**

Après l'ouverture des plis par la Commission Interne de Passation des Marchés de Foumban, les offres déclarées acceptables seront confiées à une Sous-commission d'analyse pour évaluation.

L'évaluation permettra de déterminer le coût de chaque offre et de comparer les offres entre elles sur la base suivante :

**22.1 – Evaluation des critères éliminatoires**

Elle sera faite sur la base de critères prédéfinis auxquels seront attribués l'une des valeurs suivantes : valeur 1 (Oui) lorsque l'offre répond au critère, Valeur 0 (Non) dans le cas contraire. La grille d'évaluation à cette étape sera la suivante :

N°	CRITERES	OUI	NON
1	Présence dans l'offre administrative de tous les documents prévus dans le RPAO		
2	Absence de documents falsifiés dans le dossier de soumission		

N°	CRITERES	OUI	NON
3	<b>Absence d'un (01) Conducteur des Travaux, Ingénieur des Travaux du Génie Civil ou Génie Rural (Bac+3) avec trois (03) ans d'expérience ou technicien supérieur de génie civil ou Génie rural avec 05 années d'expérience minimale</b>		
4	Note technique inférieure à 70% de l'ensemble des critères		

### 17.2 – Evaluation suivant les critères essentiels

*Elle concerne uniquement les offres ayant satisfaits à tous les critères éliminatoires ci-dessus.*

La grille d'évaluation est la suivante :

**GRILLE DE NOTATION DES OFFRES**

N°	DESIGNATION DU CRITERE	VALEURS	
		OUI	NON
I	PRESENTATION GENERALE		
1	Reliure, page de garde, intercalaire de couleur et pièces présentées dans l'ordre demandé dans le DAO		
II	EXPERIENCE DE L'ENTREPRISE		
	2-1 Référence générale		
2	Nombre des projets exécuté dans les trois dernières années ≥ 04		
3	Nombre des projets exécuté dans les trois dernières années ≥ 02		
	2-2 Référence au projet ( électrification rurale)		
4	Nombre des projets exécuté dans les trois dernières années ≥ 03		
5	Nombre des projets exécuté dans les trois dernières années ≥ 02		
6	Nombre des projets exécuté dans les trois dernières années ≥ 01		
III	MOYENS HUMAINS		
7	Conducteur des travaux	Copie certifiée diplôme (Ingénieur des Travaux de Génie électrique ou Génie Rural ou électrotechnicien) ayant au moins deux (02) ans d'expérience dans le domaine	
8		Copie certifié carte nationale d'identité +	
9		Curriculum vitae daté et signé	
10	Chef de chantier	Copie certifiée diplôme de technicien du génie électrique, ou Génie Rural, ou électrotechnicien ou à défaut un personnel ayant suivi au centre ENEO de OMBE une formation sur les travaux de réseaux électriques ayant au moins trois (03) ans d'expérience dans le domaine	
11		Copie certifié carte nationale d'identité +	
12		Curriculum vitae daté et signé	
13	Responsable Administratif	Copie certifiée diplôme Bac G ayant au moins trois (03) ans d'expérience dans le domaine	
14		Copie certifié carte nationale d'identité + Curriculum vitae daté et signé	
IV	MOYENS MATERIELS		
15	Camion		
16	Petits outils + véhicule Pick up de liaison		
17	équipement de sécurité individuelle (casque, gant, botte, tenue de chantier)		
18	Grimpeur, ceinture de sécurité		
19	autres matériels de travail		
V	méthodologie d'exécution, planning, le rapport de visite du site et propositions		
21	Planning d'exécution		
20	Origine des matériaux		
22	Attestation Visite des lieux sur l'honneur		

23	Rapport technique visite des lieux, plan de localisation		
24	Prise en compte de l'impact socio environnemental		
VI	OFFRE FINANCIERE		
25	Bordereau des prix unitaires (BPU) en chiffre et en lettre		
26	Sous détail des prix conforme		
	Total	/26	/26

**N** Seules les offres des soumissionnaires ayant satisfait aux critères (1ère étape et 2ème étape) seront évaluées.

En évaluant les offres, il est déterminé pour chaque offre le « montant évalué » de l'offre en rectifiant son montant proposé comme suit :

- Le montant figurant dans la soumission est corrigé conformément à la procédure détaillée à l'article 30 du RGAO concernant la correction des erreurs ;
- Les prix proposés pour les postes où il n'est pas prévu des quantités ne feront pas partie du contrat.

### 22.3 – Evaluation des Offres financières

Seules les Offres qualifiées après évaluation des Offres Techniques seront admises à l'évaluation financière. Celle-ci consistera à :

- rétablir le cas échéant la cohérence des prix, procéder à la vérification des montants totaux,
- corriger les éventuelles erreurs de calcul et de report. En cas de discordance entre le montant en chiffre et le montant en toutes lettres, c'est le montant en toutes lettres qui fera foi. En cas de discordance entre le prix du bordereau des prix et celui du sous-détail, c'est le prix du sous-détail qui fera foi et sera réputé engager le soumissionnaire.

Pour aider à examiner, à évaluer et à comparer les offres, la Commission Interne de Passation des Marchés a toute la latitude pour demander aux soumissionnaires de donner des éclaircissements sur leurs offres. La demande d'éclaircissements sera faite par écrit et la réponse sera donnée par écrit. Aucun changement de prix de l'offre ne sera demandé, offert ou autorisé.

L'analyse de la cohérence des prix sera faite ainsi que la vérification des montants totaux. Les erreurs de calcul seront corrigées.

La comparaison des offres retenues se fera sur la base du prix toutes taxes comprises en prenant en compte toutes les rubriques du bordereau des prix et les corrections éventuelles.

La décision portant attribution du marché sera publiée par voie de communiqué de presse ou tout autre moyen de publication en usage dans l'Administration.

Le fait pour une entreprise de soumissionner au présent Appel d'Offres constitue de sa part un engagement ferme d'accepter sans réserve les décisions de la Commission interne de Passation des Marchés. A cet effet, il est précisé qu'un soumissionnaire ne peut prétendre être indemnisé, s'il n'est pas donné suite à son offre.

L'Autorité Contractante se réserve le droit de ne pas donner de suite à une offre, si elle n'a pas obtenu de proposition qui lui paraît acceptable.

### Article 23 – Attribution du Marché (RGAO 34)

#### 23.1 – Mode d'attribution

La Commission proposera l'attribution du marché au soumissionnaire qui, ayant présenté une offre administrative conforme au Dossier d'Appel d'Offres, aura présenté une offre technique répondant positivement au moins à sept (07) des dix (10) critères essentiels retenus à l'article 22.2 ci-dessus et l'offre financière la moins disante.

### **23.2 – Notification de l’attribution**

La notification de l’attribution du marché se fera par voie de communiqué de presse ou tout autre moyen de publication en usage dans l’Administration.

### **23.3 – Libération de la caution de soumission**

A la publication du résultat de l’Appel d’Offres, les soumissionnaires non retenus seront invités à retirer leurs soumissions respectives dans un délai précis de quinze (15) jours, dont le dépassement entraînera la destruction de ces offres sans que cela ne donne lieu à contestation de la part de ces soumissionnaires. Leurs cautions de soumission seront automatiquement libérées par l’Autorité Contractante.

#### *Article 24 – Signature du Marché (RGAO 38)*

**24.1.** Après publication des résultats, L’attributaire dispose à cet effet d’un délai de **trois (03) jours** calendaires pour la souscription du marché Passé ce délai, l’Autorité Contractante se réserve le droit d’annuler l’attribution dudit marché.

**24.2.** L’Autorité Contractante dispose d’un délai de sept (07) jours pour la signature du marché à compter de la souscription par l’attributaire.

**24.3.** Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature. L’Ordre de Service de démarrage des travaux sera notifié au titulaire du marché dans les sept (07) jours qui suivent la notification de la signature du contrat.

#### *Article 25 – Validité et entrée en vigueur du Marché (RGAO 38)*

Le marché qui sera passé avec le soumissionnaire retenu sera valable après sa signature par l’Autorité Contractante et entrera en vigueur dès sa notification au Co-contractant.

#### *Article 26 – Cautionnement définitif et retenue de garantie (RGAO 39)*

### **26.1 – Le cautionnement définitif**

Le cautionnement définitif est fixé à trois pour cent (03 %) du montant initial des travaux prévus au marché.

Il pourra être remplacé par une caution personnelle et solidaire d’un établissement bancaire de premier ordre et agréé par le Ministère en charge des Finances.

Il devra être constitué dans les vingt (20) jours suivant la notification de la signature du marché.

### **26.2 – Retenue de garantie**

Au titre de la garantie des travaux exécutés, il sera opéré sur le montant de chaque décompte provisoire une retenue de dix pour cent (10 %) du montant TTC de ce décompte.

La retenue de garantie peut être remplacée par une caution personnelle ou solidaire souscrite auprès d’une banque ou d’un organisme financier du premier ordre agréé par le Ministre en charge des finances.

### BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES ET

N°PRI X	DESIGNATION	U	Prix unitaire en chiffre en FCFA	Prix unitaire en Lettre
100	TRAVAUX PREPARATOIRES			
1	Installation de chantier et repliement Ce prix rémunère au forfait les frais d’installation de chantier ainsi que l’amenée et le repli du matériel. Il comprend : Les frais d’acquisition ou d’occupation temporaire du terrain nécessaire, indemnisations de toute nature ;-La préparation des surfaces, la construction, les aménagements des baraques de chantier, des ateliers, des entrepôts, des	ff		

	logements, bureaux et laboratoires de l'Entrepreneur et du Maître d'Œuvre ; -Les bureaux de l'administration selon le plan fourni par le Maître d'Œuvre ; - Au prorata de l'avancement et dans les limites: Quinze (15) pourcent après le démontage, le repli du chantier LEFORFAIT:		
2	Projet d'exécution, et dossier de recollement Ce prix rémunère dans les conditions générales prévu au contrat au FORFAIT (FF) les études d'exécution projet d'exécution40%, suivi est 30% et plan de recollement 30% de cette prix LEFORFAIT:	ff	
<b>SOUS-TOTAL 100</b>			
200	<b>TERRASSEMENTS DE GENIE CIVIL</b>		
201	Fouille en terrain ordinaire Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat le <b>METRE CUBE</b> (m <sup>3</sup> ) de fouilles en terrain ordinare. Il rémunère tous les tous les travaux tels qu'ils sont décrits dans le « CCTP ». <b>Le mètre cube à : Francs CFA</b>	m <sup>3</sup>	
202	Béton armé dosé à 350kg/m <sup>3</sup> pour plot y/c toutes sujétions Ces prix rémunèrent dans les conditions générales prévues au contrat, le METRE CUBE (m <sup>3</sup> ) de béton armé utilisé pour la construction des plots et mis en place dans les conditions décrites dans le « CCTP ». <b>Le mètre cube à : Francs CFA</b>	m <sup>2</sup>	
<b>SOUS-TOTAL 200</b>			
300	<b>LAMPADAIRES SOLAIRES</b>		
301	F/P Pylône de 9 m en acier galvanisé ou thermo laqué y/c toutes sujétions Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l' <b>unité (U)</b> , la <b>fourniture</b> et pose des pylônes de 8m. Il rémunère tous les travaux tels qu'ils sont décrits dans le « CCTP » <b>L'unité à : Francs CFA</b>	u	
302	F/P du composant LED solaire de 120 watts, panneaux, batteries de 200 w, crépusculaire de 200 ah, câble souple 4x6mm <sup>2</sup> y/c toutes sujétions Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l' <b>unité (U)</b> , Il rémunère tous les travaux tels qu'ils sont décrits dans le « CCTP » <b>L'unité à : Francs CFA</b>	u	
<b>SOUS-TOTAL 300</b>			
400	<b>PRESTATIONS DIVERSES</b>		
401	Mise en service Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l' <b>unité (U)</b> , Il rémunère tous les travaux tels qu'ils sont décrits dans le « CCTP » <b>L'unité à : Francs CFA</b>	u	

**DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF POUR LES TRAVAUX DE L'ECLAIRAGE PUBLIC  
EN CINQUANTE (50) PANNEAUX SOLAIRES SUR L'AXE PORTE D'ENTREE-STATION  
PETROLEX FOUMBAN DANS LA VILLE DE FOUMBAN, DEPARTEMENT DU NOUN,  
REGION DE L'OUEST.**

N°PRIX	DESIGNATION	U	QUANTITE	P U	PRIX TOTAL
100	TRAVAUX PREPARATOIRES				
1	Installation de chantier et repliement	ff	1,00		
1	Projet d'exécution, et dossier de recollement	ff	1,00		
<b>SOUS-TOTAL 100</b>					
200	TERRASSEMENTS DE GENIE CIVIL				
201	Fouille en terrain ordinaire	m <sup>3</sup>	15,00		
202	béton armé dosé à 350kg/m3 pour plot y/c toutes sujétions	m <sup>2</sup>	15,50		
<b>SOUS-TOTAL 200</b>					
300	LAMPADAIRES SOLAIRES				
301	F/P Pylône de 9 m en acier galvanisé ou thermo laqué y/c toutes sujétions	u	50,00		
302	F/P du composant LED solaire de 120 watts, panneaux, batteries de 200 w, crépusculaire de 200 ah, câble souple 4x6mm <sup>2</sup> y/c toutes sujétions	u	50,00		
<b>SOUS-TOTAL 300</b>					
400	PRESTATIONS DIVERSES				
401	Mise en service	u	50,00		
<b>SOUS-TOTAL 400</b>					
<b>RECAPITULATIF</b>					
TRAVAUX PREPARATOIRES					
TERRASSEMENTS DE GENIE CIVIL					
LAMPADAIRES SOLAIRES					
PRESTATIONS DIVERSES					
A-TOTAL HTVA					
B-TVA(19,25%)					
C-AIR(2,2%)					
D-TOTAL TOUTES TAXES COMPRISES(A+B)					
E-NET A MANDATER (A-C)					

**HEURES DE LA REMISE ET OUVERTURE DES OFFRES**

**17. Remise des offres**

*Chaque offre est rédigée en français ou en anglais.*

*- Pour la soumission hors ligne, chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir complet au Service Technique de la Commune de Foumban, Tél : 697 97 18 25 au plus tard le 20 MARS 2025 à 11 heures, heure locale et devra porter la mention suivante :*

## 19. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le **12 MARS 2025** à 12 heures heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Foumban, siégeant dans la salle N°02 du 2<sup>ème</sup> de la Mairie de Foumban.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être valides

à la date limite originelle de dépôt des offres

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois à compter de la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

[L'ouverture doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des offres fixée dans le Dossier d'Appel d'Offres].

Foumban, le **05 MARS 2025**

Le Maire de la Commune de Foumban,  
(Maître d'Ouvrage)

### AMPLIATIONS :

- MINMAP/NOUP
- ARMP/OUEST (pour publication et archivage)
- Président CIPM (pour information)
- Secrétariat Général
- Affichage (pour information)
- Archives chrono

